



# Condition féminine Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2001

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/13-2001

ISBN : 0-660-61731-5



## Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

---

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044





---

# Condition féminine Canada

---

*Rapport ministériel sur le rendement*

***pour la période se terminant le 31 mars 2001***

---

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée  
Secrétaire d'État (Situation de la femme)



---

## Table des matières

---

|   |    |
|---|----|
| Section I : Message de la secrétaire d'État (Situation de la femme) .....               | 1  |
| Section II : Contexte .....   | 3  |
| 2.1 Fonctionnement .....  | 3  |
| 2.2 La population .....   | 3  |
| 2.3 L'économie canadienne dans un marché mondial innovateur et concurrentiel .....      | 4  |
| 2.4 L'évolution du monde du travail .....   | 4  |
| 2.5 Le renouveau de la gouvernance .....  | 4  |
| 2.6 Les défis à l'horizon .....   | 5  |
| Section III : Rendement ministériel .....   | 8  |
| 3.1 Des politiques gouvernementales affirmées et plus équitables .....                  | 9  |
| 3.2 Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces..... | 17 |
| 3.3 Efficacité du Ministère .....   | 19 |
| Annexe : Renseignements financiers.....   | 21 |
| Formulaire de rétroaction .....   | 25 |

Le présent rapport sur le rendement, ainsi que d'autres rapports publics dont il est question dans ce document, peuvent être consultés en tout temps sur le site Web de Condition féminine Canada à <http://www.swc-cfc.gc.ca> sous la rubrique Publications.

---

## Section I : Message de la secrétaire d'État (Situation de la femme)

---

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport ministériel sur le rendement* de Condition féminine Canada pour la période se terminant le 31 mars 2001.

Le gouvernement du Canada a pris l'engagement d'assurer la participation de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens face aux défis et aux possibilités à venir. Condition féminine Canada s'efforce de respecter cette priorité, tout en poursuivant sa mission qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

En tant que nation, nous devons mettre à profit l'éventail complet des connaissances, des compétences et de la créativité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens du Canada, dans l'ensemble de leur diversité. C'est ainsi que nous mettons en valeur l'innovation, les compétences et la compétitivité au pays, que nous arrivons à mieux livrer concurrence dans une économie mondiale, à maximiser nos avantages économiques et sociaux et à parvenir à une société sûre, protégée et homogène.

L'atteinte de l'égalité entre les sexes au XXI<sup>e</sup> siècle est un objectif qui profitera aux femmes, à leurs familles et leurs enfants, et à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Et le travail en ce sens se poursuit, car il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, les femmes assument toujours la plus grande partie du travail non rémunéré en s'occupant des enfants et d'autres personnes à charge. Au sein de la population active rémunérée, l'écart salarial entre les femmes et les hommes persiste.

La corrélation entre la pauvreté des femmes et leur vulnérabilité à la discrimination systémique et à la violence n'est qu'un exemple démontrant la nécessité d'adopter une démarche intégrée et concertée de promotion de l'égalité. Il arrive souvent que nos réalisations soient le fruit de partenariats établis au niveau fédéral, ainsi qu'avec les provinces ou les territoires, des collectivités, d'autres pays et les secteurs privé et bénévole.

Durant la période visée par le rapport, Condition féminine Canada a tenté d'influencer l'élaboration de politiques favorisant l'égalité entre les sexes dans plusieurs secteurs. Par exemple, nos efforts ont contribué à une prolongation de la durée des prestations parentales, à la réduction des conditions d'admissibilité aux prestations de maternité et parentales et à une meilleure protection des personnes immigrantes et réfugiées. Condition féminine Canada a aussi favorisé l'ajout d'une nouvelle infraction en matière de trafic d'êtres humains dans le cadre du projet de loi C-11, *Loi sur l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger*.

Le trafic des êtres humains est une menace croissante à la sécurité des personnes et de nos collectivités. Ce phénomène n'est que l'un des effets accessoires du problème omniprésent de la violence à l'endroit des femmes et des enfants, lequel est un enjeu prioritaire du Ministère.



Sur la scène internationale, Condition féminine Canada a été responsable du rôle de premier plan joué par le Canada à l'occasion de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Beijing +5, qui a eu lieu en juin 2000 et qui avait pour thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Le Canada a contribué au document faisant état des résultats dans plusieurs domaines clés, notamment en ce qui touche les obstacles auxquels sont confrontées les femmes autochtones.

Au pays, la Direction de l'analyse comparative entre les sexes de Condition féminine Canada a réalisé des progrès constants depuis sa création en 1999. Pendant la période visée par le présent rapport, la Direction de l'Analyse comparative entre les sexes a organisé une foire des ressources, dirigé un projet pilote et mis au point deux cours de formation — tout cela a contribué à l'intégration du point de vue des femmes et des hommes dans le cadre de l'élaboration de programmes et de politiques de plusieurs ministères fédéraux.

Enfin, le Ministère s'est engagé à opérer en mettant l'accent sur les résultats et en rendant des comptes à la population canadienne. Je suis heureuse de signaler que le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, qui offre de l'aide financière et des services professionnels à des groupes oeuvrant en faveur de l'égalité partout au pays, a mis au point un cadre de responsabilisation de la gestion axée sur les résultats et un cadre de vérification fondée sur les risques, qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor en 2001.

Ces réalisations, et de nombreuses autres mentionnées dans le présent rapport, illustrent les moyens pris par Condition féminine Canada pour mobiliser le potentiel de l'ensemble de la population canadienne. Elles témoignent de notre contribution à la sécurité et à la cohésion de nos collectivités, de la réduction des obstacles systémiques qui empêchent les Canadiennes et les Canadiens d'apporter une contribution, et des possibilités plus nombreuses offertes aux Canadiennes et aux Canadiens pour façonner leurs collectivités et le pays, ainsi que du renforcement de la voix collective du Canada dans un monde de plus en plus universel.

Il reste des défis de taille à surmonter afin de trouver un juste équilibre de politiques qui faciliteront, à long terme, la participation active et la productivité des femmes et des hommes, qui tiendront compte des problèmes de maladie, d'incapacité et de vieillissement et qui viendront en aide aux familles, particulièrement celles qui ont des enfants, qui sont notre avenir.

Je serai heureuse de prendre connaissance de vos commentaires sur le rapport. Ceux-ci nous aideront à ajouter à nos réalisations et à continuer de promouvoir l'égalité entre les sexes de manière efficace et efficiente, et ce, pour le bénéfice de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée  
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

---

## **Section II : Contexte**

---

### **Vision :**

*La vision de Condition féminine Canada est de jouer un rôle crucial dans le respect des engagements du gouvernement du Canada de bâtir une société qui englobe et respecte l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles, dans toute leur diversité.*

---

### **Mission :**

*Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.*

---

## **2.1 Fonctionnement**

L'égalité entre les sexes est un facteur clé de la croissance économique et de la compétitivité internationale du Canada, en plus d'être une valeur canadienne. Elle trouve son fondement juridique dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Charte canadienne des droits et libertés*, en plus d'être garantie dans les lois provinciales et territoriales sur les droits de la personne. Au cours des quarante dernières années, des gains ont été réalisés sur le plan de la participation des femmes à la vie politique, économique, culturelle et sociale du Canada. Il reste toutefois énormément de progrès à faire.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, nombreux sont les défis et les possibilités de contribuer aux politiques gouvernementales et de les façonner pour qu'elles soient plus justes, équitables et attentives aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Le présent rapport donne un aperçu des nouveaux enjeux à court et à long terme en matière d'égalité des sexes dans un environnement politique en mutation.

Au Canada, le milieu politique, économique, social et culturel évolue rapidement. La mondialisation et les progrès technologiques ont engendré des changements profonds dans l'économie et le monde du travail. Combinées aux changements démographiques, ces tendances posent de nouveaux défis économiques et sociaux aux décideurs.

## **2.2 La population**

Au cours des dix prochaines années, on estime que le taux de croissance de la population du Canada sera inférieur à un pour cent par année — ce qui est plus bas que le taux de croissance entre 1970 et 1990. La faiblesse des taux de fécondité combinée à une espérance de vie plus

grande ont mené au vieillissement de la population canadienne. La population autochtone, par ailleurs, est généralement plus jeune. De tels facteurs auront une incidence sur les répercussions de politiques gouvernementales sur des groupes précis de femmes.

L'immigration a traditionnellement été une source de croissance de la population. Depuis les années 1960, l'éventail des pays qui sont une source d'immigration pour le Canada s'est élargi.

Une autre caractéristique importante de la population est la diversité croissante des structures familiales. La proportion de familles à deux soutiens, de familles sans enfants et de familles monoparentales a connu une croissance considérable. Les femmes sont à la tête de la grande majorité des familles monoparentales.

### **2.3 L'économie canadienne dans un marché mondial innovateur et concurrentiel**

Les progrès technologiques dans les communications et le transport ont été des éléments moteurs de l'intégration économique mondiale, en plus d'avoir amélioré les possibilités du côté des emplois non traditionnels. De nouvelles technologies dans les domaines du traitement de l'information et de la robotique ont accru la productivité. La concurrence sur le marché international s'est intensifiée avec la réduction et l'élimination des obstacles au commerce et à l'investissement. Tout comme la plupart des pays industrialisés, le Canada a adopté des mesures économiques et financières pour faciliter la transition vers une économie axée sur le savoir, plus ouverte et branchée sur ses citoyennes et citoyens.

### **2.4 L'évolution du monde du travail**

Dans une ère de technologie avancée, les conséquences les plus visibles de la mondialisation se manifestent dans le domaine du travail rémunéré. Les emplois traditionnels à plein temps, offrant des heures régulières de travail, ont cédé la place à des régimes de travail plus souples, précaires et atypiques. Cet « assouplissement » comprend une hausse du travail à contrat, à temps partiel et à court terme, ainsi que du travail autonome. Le travail à domicile est de plus en plus courant et est facilité par les progrès de la technologie des communications.

Une variable constante est le travail non rémunéré comme le soin de personnes à charge, la préparation des repas et d'autres formes de travaux ménagers. Le travail non rémunéré, dont une grande partie est accomplie par les femmes, est essentiel à toutes les sociétés. L'interaction entre la participation des femmes à la population active et le travail non rémunéré est telle qu'elle limite davantage les choix qui s'offrent aux femmes qu'aux hommes en plus de désavantager nombre de femmes sur le plan économique.

### **2.5 Le renouveau de la gouvernance**

La mondialisation croissante ainsi que les progrès technologiques et les stratégies visant à éliminer les déficits comme la réduction des effectifs de la fonction publique, la privatisation et

la déréglementation ont modifié le rôle joué par les gouvernements dans l'économie et la société. Plusieurs facteurs exercent ensemble de fortes pressions sur les groupes bénévoles — la perte d'un certain nombre de programmes fédéraux de financement, le transfert des responsabilités, les réductions des services sociaux provinciaux et municipaux et la complexité croissante du contexte politique.

Le financement direct d'organismes sans but lucratif a été remplacé par l'octroi indirect de subventions à des organismes de bienfaisance enregistrés par l'entremise du régime fiscal. Ce changement a des conséquences pour les groupes oeuvrant en faveur de l'égalité, y compris les groupes de femmes.

## **2.6 Les défis à l'horizon**

L'égalité, l'équité, l'empathie par rapport aux personnes vulnérables et le partage des ressources sont des valeurs canadiennes de longue date, qui sous-tendent le tissu à la fois économique et social du pays mis en place au fil des décennies. Les déséquilibres économiques, l'inégalité et la précarité demeurent toutefois présents aujourd'hui. De réelles inquiétudes entourent la gestion des changements économiques et sociaux de manière à promouvoir l'équité, l'égalité et la sécurité sociale — des éléments clés d'une stratégie visant à réaliser le plein potentiel des femmes et des hommes placés dans des situations différentes — afin de contribuer à un développement économique et à une cohésion sociale viables.

Au-delà des tendances et similarités générales, il y a des différences considérables entre les femmes. Afin d'aplanir les obstacles et de combler les lacunes du contexte actuel, il est de plus en plus important de reconnaître la diversité des femmes. Il s'agit d'une interaction complexe entre les questions d'égalité des sexes et d'autres facteurs comme l'origine raciale ou ethnique, l'orientation sexuelle, les diverses structures familiales et les changements du marché du travail.

Il y a une forte corrélation entre l'absence d'autonomie économique des femmes et leur vulnérabilité à l'exploitation et à la violence. Les écarts dans les salaires et les revenus, le statut professionnel inférieur, un système de garde d'enfants inadéquat, des logements insalubres et la violence faite aux femmes sont des facteurs qui influent sur l'autonomie économique des femmes. Faute de choix sur le plan économique, les femmes demeurent souvent dans des relations de violence. L'insécurité et l'absence d'estime de soi ainsi générées chez les femmes les empêchent de revendiquer leurs droits et de prendre leur place dans la société. De plus, des coûts économiques sont associés à la violence à l'endroit des femmes et des enfants sous forme de perte de productivité et de coûts financiers liés aux services sociaux, médicaux, juridiques et policiers.

Les changements économiques mondiaux ainsi que la modification du paysage démographique du Canada auront une incidence profonde sur le contexte politique du XXI<sup>e</sup> siècle. Pendant de nombreuses décennies à venir la libéralisation accrue du commerce, la migration mondiale, le

vieillesse de la population et les progrès technologiques rapides donneront le ton à de nombreux enjeux traditionnels liés à l'égalité entre les sexes.

Les défis et les pressions internes vécus au cours de la période visée par le rapport, soit 2000-2001, comprenaient les effets continus d'une hausse de l'activité internationale, signalée l'an dernier. Un autre défi important a été la relocalisation de l'administration centrale de CFC, qui n'était pas prévue au plan l'an dernier, et qui a exigé la coopération et des efforts de la part de tous les membres du personnel. Les demandes d'information ont connu une forte hausse dont une augmentation de 40 % des commandes de publications (une hausse de 45 % des commandes placées par l'entremise du site Web de CFC), une hausse de 80 % du volume de publications distribuées et de 85 % par rapport au nombre total de demandes soumises l'an dernier en vertu du programme d'accès à l'information. Il en est résulté une hausse de 200 % du temps consacré au traitement de ces demandes en raison de leur complexité et de leur ampleur.

**Secteur d'activité : Favoriser l'égalité des femmes dans toutes les sphères d'activité de la vie canadienne.**

**Tableau des principaux engagements en matière de résultats**

| <b>CFC s'engage à fournir aux Canadiennes et aux Canadiens :</b>  | <b>Résultat attendu :</b>   |
|---|---|
| <p><b>Des politiques gouvernementales affermies et plus équitables</b> par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. D'ici l'an 2002, l'application de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes par les ministères et organismes fédéraux.</li> <li>2. Un ensemble de mesures coordonnées du gouvernement fédéral pour favoriser la promotion de la femme.</li> <li>3. Des principes liés à l'égalité entre les sexes intégrés aux politiques et aux projets conjoints fédéraux-provinciaux-territoriaux dans les secteurs ayant une importance stratégique pour les femmes.</li> <li>4. La participation active des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité et l'intégration de leur contribution aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques gouvernementales.</li> <li>5. L'adoption, par des organisations multilatérales, d'ententes, d'instruments et de politiques favorisant la promotion de la femme.</li> <li>6. Une meilleure base de connaissances sur les questions liées aux politiques gouvernementales et sur leurs répercussions sur les femmes.</li> </ol> |
| <p><b>Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces</b> qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole.</p>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>7. L'accès des intervenantes et des intervenants à une meilleure base de connaissances sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et l'utilisation de cette base par ces personnes.</li> <li>8. La sensibilisation du public à la question de l'égalité entre les sexes et la prise de mesures concrètes à cet égard, dans diverses collectivités et sur certains enjeux précis.</li> <li>9. La participation des femmes au processus décisionnel des institutions clés et l'inclusion des répercussions pour les femmes et de la diversité des points de vue des femmes dans les politiques et les programmes de ces institutions.</li> </ol>  |
| <p><b>Efficacité du ministère</b><br/>Un ministère efficient, axé sur le service et les résultats.</p>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>10. Prestation de services efficiente et axée sur la clientèle.</li> </ol>   |

---

### **Section III : Rendement ministériel**

---

Le présent rapport sur le rendement met l'accent sur les principales initiatives entreprises par Condition féminine Canada (CFC) et qui témoignent des progrès réalisés par le Ministère afin d'atteindre des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens au cours de l'exercice 2000-2001.

Comparativement à d'autres ministères fédéraux, CFC est de petite taille, mais son mandat — se faire le promoteur de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et gérer les programmes qui s'y rapportent » — est vaste.

Une bonne partie du travail du Ministère repose sur des partenariats au niveau des administrations fédérale, provinciales et territoriales, ainsi que sur le plan international, avec diverses organisations non gouvernementales (ONG) et des représentantes et représentants des secteurs privé et universitaire.

Vu la gamme d'enjeux qui influent sur l'égalité des sexes, le nombre de ministères responsables de ces questions et le « changement de culture » que représente l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes à l'élaboration des politiques, CFC doit obtenir des résultats visibles et mesurables.

Afin de prouver son engagement par rapport à cette façon de faire, CFC a, au cours de la dernière année, beaucoup insisté sur son processus de planification stratégique à l'échelle du Ministère afin de maximiser les résultats et de rendre davantage compte de ses réalisations aux Canadiennes et aux Canadiens.

En 1999-2000, CFC a entrepris une révision de ses processus de planification stratégique et de responsabilisation, ainsi qu'une évaluation des défis et possibilités auxquels est confronté le Ministère. Il s'agissait d'un premier pas vers l'élaboration du plan stratégique. Tout le personnel a participé à ce processus. L'approbation nécessaire à l'élaboration du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) a été obtenue pendant la période visée par le rapport. Le PAES deviendra partie intégrante du plan stratégique de CFC.

Le PAES s'appuie sur un document publié en 1995 et intitulé *À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. CFC est responsable en partenariat de l'élaboration d'un programme d'action qui guidera les travaux à venir du gouvernement du Canada sur l'égalité entre les sexes. Comme il était précisé dans le discours du Trône de janvier 2001, les résultats obtenus dans le cadre du PAES devraient porter sur les déséquilibres persistants dans des domaines prioritaires précis, offrir de nouvelles possibilités et améliorer de manière mesurable la qualité de vie des Canadiennes et de leurs familles.

Le PAES offre à CFC la possibilité de continuer de travailler en partenariat avec des ministères choisis, sur des enjeux ciblés, jugés essentiels aux progrès de l'égalité des femmes. Cette stratégie contribuera à accélérer l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au processus d'élaboration de politiques et de programmes, reflétant ainsi visiblement les réalités des femmes et des hommes dans les processus gouvernementaux. Il faut notamment améliorer le processus de mise au point d'outils d'analyse comparative entre les sexes (ACS), de la formation et d'autres formes d'aide, y compris des projets pilotes ainsi que des cadres de rendement et d'évaluation, afin de démontrer comment l'ACS peut être introduite systématiquement et contribuer efficacement à améliorer les résultats des politiques.

Le PAES prévoit un financement accru pour CFC et, outre les initiatives d'ACS, il sera utilisé pour appuyer les groupes de femmes et les Canadiennes et Canadiens qui participeront à l'élaboration des politiques gouvernementales afin d'aider le gouvernement canadien à atteindre ses objectifs en matière d'égalité des sexes. Des fonds ont aussi été prévus pour permettre au Canada de s'acquitter de ses engagements internationaux et de maintenir son statut de chef de file mondial pour les questions d'égalité. Nous estimons que cela aidera CFC à déterminer les priorités et à faire un usage plus stratégique de ses ressources limitées.

Comme le plan stratégique a évolué depuis le dernier rapport, CFC présente ses principales réalisations sous certaines attentes en matière de résultats de son cadre juridique, et établit des liens avec son *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001.

Nous espérons que l'information présentée décrit bien les contributions et les défis de CFC pendant la période visée. Les commentaires et les questions sont les bienvenus et peuvent être formulés par l'entremise du formulaire de rétroaction ci-joint.

### 3.1 Des politiques gouvernementales affirmées et plus équitables

**Des politiques gouvernementales affirmées et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.**

(en millions de dollars)

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Dépenses prévues      | \$ 7,7 |
| Autorisations totales | \$ 7,9 |

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| <b>Dépenses réelles 2000-2001</b> | <b>\$ 7,6</b> |
|-----------------------------------|---------------|

*(Voir l'information sur le rendement financier de l'annexe pour de plus amples renseignements financiers.)*



**ATTENTE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS : D'ici l'an 2002, l'application de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes par les ministères et organismes fédéraux.**

Depuis 1995, CFC a fourni direction et vision pour la mise en oeuvre de la politique d'ACS dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement canadien, tant au pays que sur la scène internationale, de promouvoir l'égalité entre les sexes. CFC travaille de concert avec les ministères et d'autres parties intéressées dans le but de consolider leur capacité d'élaboration de politiques et de programmes. En 1999, CFC a élaboré une stratégie de mise en oeuvre en six points pour assurer l'application systématique et efficace de l'ACS à l'échelle du gouvernement.

Le but de cette stratégie est le suivant : appuyer le mandat global de CFC qui est de promouvoir l'égalité entre les sexes, offrir un processus de planification consolidé pour l'ACS dans les activités à l'échelle du gouvernement et fournir les éléments horizontaux d'une vaste pratique de l'ACS dans les ministères.

Les objectifs de la stratégie sont les suivants : favoriser une compréhension commune des concepts et pratiques exemplaires, promouvoir l'utilisation d'outils et d'indicateurs communs et aider le gouvernement du Canada à obtenir de meilleurs résultats des politiques et programmes afin d'appuyer l'égalité entre les sexes.

Des fonds ont été accordés en 2000 pour la mise au point du PAES, soit pour les composantes suivantes de la stratégie : formation, conception d'outils, projets pilotes, recherche/information/éducation/promotion, évaluation/mesure du rendement et coordination.

La stratégie repose sur les principes suivants : partenariats, leadership par l'exemple, responsabilité partagée et responsabilisation. En appuyant les efforts déployés par les ministères pour établir leur capacité d'ACS, le Ministère prévoit que chaque ministère assumera éventuellement sa part entière de responsabilité pour faire de l'ACS une fonction normale d'une démarche d'élaboration de politiques et de conception de programmes systématique, intégrée et fondée sur des preuves. L'absence d'une démarche cohérente, où les politiques ne sont pas conçues avec soin pour répondre aux véritables besoins des femmes et des hommes, accroît les risques de critiques publiques à l'endroit du gouvernement du Canada, de contestations judiciaires et d'une inégalité croissante des possibilités pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

À court terme, il faut mettre au point de nouveaux outils d'apprentissage afin de développer la capacité d'ACS dans les ministères. Au cours de la période visée par le présent rapport, CFC a fait porter l'ensemble de ses efforts sur l'élaboration et l'essai de produits de formation à l'intention d'analystes de politique de niveau intermédiaire. Les clientes et clients qui suivent les cours acquerront une solide compréhension de la façon d'intégrer l'ACS, du début à la fin du processus d'élaboration des politiques et programmes. La formation sera offerte aux ministères qui pourront l'adapter et la dispenser à leurs fonctionnaires. Cela a d'ailleurs été fait avec

Citoyenneté et Immigration Canada à la suite de négociations fructueuses d'un projet pilote concerté de renforcement de la capacité. Ce ministère procède à une évaluation continue de la courbe d'apprentissage des participantes et participants.

Le Ministère a aussi entrepris des activités de diffusion d'information et d'éducation afin de faire connaître à des partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration fédérale, les mécanismes, concepts et outils d'ACS. Les activités comprenaient notamment : une foire sur l'ACS à l'intention des fonctionnaires, un dialogue électronique interactif avec des groupes de femmes afin de contribuer à démythifier l'ACS, une collaboration avec un programme universitaire d'études féminines afin de créer un programme d'études pour des étudiantes et des étudiants de niveau supérieur du premier cycle et des deuxième et troisième cycles, et des réponses aux demandes d'information du public reçues par Internet.

À long terme, le résultat prévu est de permettre à ces divers partenaires de passer de la « sensibilisation » à la pratique de l'ACS dans toutes leurs activités. La foire sur l'ACS a connu un succès retentissant. Les participantes et participants ont affirmé utiliser l'information recueillie pour sensibiliser d'autres collègues à la différence que l'ACS peut faire dans le contexte de l'élaboration des politiques. Les évaluations des processus entrepris pour d'autres projets ainsi que des connaissances acquises sont attendues.

Il reste un défi important à relever afin de démontrer de manière concrète comment les différences entre les sexes sont prises en compte dans la conception des politiques et des programmes. L'expérience internationale avec l'ACS démontre que pour obtenir les meilleurs résultats il faut l'introduire graduellement, dans certains secteurs choisis de politique, et non la mettre en oeuvre sur une grande échelle. Une telle approche permet de surveiller de plus près les résultats et de recenser les pratiques exemplaires. Cette approche est celle adoptée par CFC, qui s'attend à obtenir des résultats à long terme.

**ATTENTE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS : Un ensemble de mesures coordonnées du gouvernement fédéral pour favoriser la promotion de la femme dans trois secteurs de politique prioritaires : l'autonomie économique, la violence à l'endroit des femmes et les droits fondamentaux.**

Pour que les réalités des femmes et des hommes soient bien reflétées dans la conception des politiques et programmes gouvernementaux, CFC a participé systématiquement à l'élaboration des politiques gouvernementales visant à favoriser l'autonomie et la sécurité économiques des femmes. Les régimes de travail et de revenu des femmes au cours de leur vie diffèrent de ceux des hommes en raison, essentiellement, du fait qu'elles ont des enfants et s'occupent d'autres personnes à charge. Il faut donc s'intéresser aux liens entre le travail rémunéré et non rémunéré, particulièrement le soin de personnes à charge. Certains exemples suivent.

Au cours de la période visée par le présent rapport, CFC a travaillé avec d'autres intervenantes et intervenants du secteur des politiques dans trois secteurs toujours importants. Dans des rapports

ministériels sur le rendement antérieurs, CFC avait fait part des efforts déployés afin d'influer sur les politiques de manière à assurer une plus grande reconnaissance des soins dispensés aux personnes à charge par les familles et obtenir une indemnisation à cet égard. Dans la période visée par le présent rapport, ces efforts ont contribué à l'entrée en vigueur de prestations parentales d'une durée plus longue ainsi qu'à une réduction des conditions d'admissibilité aux prestations de maternité et parentales. Ces mesures permettront à un plus grand nombre de femmes et d'hommes d'avoir accès au programme. Les importantes indemnités de remplacement du revenu offertes à une femme qui doit quitter son emploi pour s'occuper de son nouveau-né ou d'un enfant adopté lui permettent de conserver son autonomie économique, de se concentrer sur les soins et le développement de l'enfant au cours de la cruciale première année, de partager son congé parental et de planifier son retour au travail en fonction de l'intérêt supérieur de sa famille.

CFC s'est associé à Statistique Canada pour mener une étude qui évalue la pertinence sur le plan politique et la validité de la collecte innovatrice de données sur le travail non rémunéré dans le recensement de 1996. Le recensement de la population mené en 2001 comprenait des questions sur le travail non rémunéré lié aux soins dispensés à des enfants et à des personnes âgées. Il s'agit d'un autre exemple de l'efficacité du travail du Ministère. L'information recueillie grâce au recensement sera à l'avenir déterminante pour l'élaboration de politiques gouvernementales.

Le Ministère est aussi fier de signaler qu'un projet pilote a été lancé dans le cadre d'un travail continu, mené avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les clauses de partage des droits du Régime de pensions du Canada. Le projet pilote examine un nouveau modèle qui permettrait de mieux s'assurer que les droits à pension accumulés pendant le mariage sont équitablement partagés lorsque le mariage prend fin. Cela permettrait de reconnaître l'importante contribution non rémunérée au bien-être de la famille apportée par un grand nombre de femmes.

Des efforts afin d'améliorer l'autonomie et la sécurité économiques des femmes ont aussi été déployés sur le plan international. Il était possible, à l'occasion de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de Beijing +5, « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », que les accords antérieurs soient affaiblis. En dépit de cet obstacle, CFC a contribué à maintenir et à consolider les accords qui reconnaissent que la part disproportionnée du travail non rémunéré assumée par les femmes est un obstacle à leur égalité économique. Les accords encouragent fortement les gouvernements à mettre au point des politiques qui permettraient un meilleur partage des responsabilités entre les femmes et les hommes et qui répondraient à leurs besoins en matière de soins et de revenus. De récentes politiques nationales, comme celles mentionnées précédemment, qui ajoutent à notre crédibilité et à notre expertise, ont amélioré notre capacité d'influencer les négociations.

La contribution de CFC à l'élimination de la violence à l'endroit des femmes a été axée sur la question du trafic. Le trafic des êtres humains est une violation des droits de la personne qui donne lieu à une exploitation physique, sexuelle ou économique des femmes, et qui a des effets dévastateurs sur la vie des femmes qui en sont victimes. Bien qu'il soit difficile d'établir des chiffres exacts, les Nations Unies estiment que quatre millions de personnes sont, chaque année, victimes de trafic.

Le trafic des personnes implique une forme quelconque de tromperie, de contrainte ou de force qui permet d'exploiter les victimes dès leur arrivée dans le pays d'accueil. Des études internationales ont démontré que les victimes de trafic subissent de graves sévices physiques ou psychologiques, dont le viol, la torture, la sous-alimentation, la séquestration, des menaces de mort et une brutalité physique. Même des personnes entrées légalement au Canada peuvent faire l'objet de trafic. Bien qu'il soit présentement impossible de confirmer le nombre de femmes victimes de trafic au Canada, les risques pour la sécurité et le bien-être de ces femmes sont extrêmement sérieux.

Afin d'élargir sa base d'information sur la question, CFC a lancé une recherche innovatrice (deux rapports de recherche ont été publiés et deux autres le seront sous peu). CFC a aussi dirigé un projet interministériel qui documente la situation des politiques fédérales en plus de coprésider une table ronde sur les politiques en matière de trafic d'êtres humains, à laquelle ont participé des ONG, des universitaires et des décisionnaires d'un certain nombre de partenaires fédéraux. La recherche a mis en évidence l'absence de stratégie fédérale sur le trafic des personnes et la nécessité d'une démarche intersectorielle.

Afin de combler cette lacune, CFC a porté les recommandations formulées dans le cadre de la recherche à l'attention d'un comité interministériel qu'il copréside, sur le trafic et le passage de réfugiés clandestins. Le Ministère a aussi joué un rôle important dans les réalisations suivantes :

- en décembre 2000, le Canada a signé la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* ainsi que le *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*;
- outre ce qui précède, une nouvelle infraction a été ajoutée à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, déposée à la Chambre des communes le 21 février 2001 en tant que projet de loi C-11, *Loi sur l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger*.

Des renseignements additionnels sont présentés à la page 16.

L'an dernier, CFC a souligné son appui pour un document en langage simple, à l'intention des décisionnaires et des prestataires de services, sur la façon de rendre les processus de règlement extrajudiciaire des conflits plus sensibles aux réalités de chacun des sexes, y compris à la sécurité des femmes. L'initiative a mené à l'inclusion des préoccupations liées à l'égalité des sexes dans la formation dispensée aux membres des cercles de soutien, un programme d'aide aux contrevenants du programme de pastorale du Service correctionnel du Canada. L'analyse et les éléments du document ont aussi été utilisés dans le processus de planification stratégique de certains systèmes judiciaires provinciaux ce qui aura certainement une incidence positive sur la vie communautaire.

**ATTENTE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS : La participation active des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité et l'intégration de leur contribution aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques gouvernementales.**

CFC a appuyé le travail de nombreuses ONG afin d'améliorer leur accès au processus d'élaboration de politiques. CFC facilite l'interaction et le partage d'information entre les partenaires et joue un rôle de premier plan afin de relever les possibilités de contribuer efficacement et en temps opportun au processus d'élaboration de politiques. Voici des exemples de ce travail :

- Working for Women of Saskatoon Inc. a procédé à une étude afin de déterminer l'incidence de la politique sociale sur la prestation non rémunérée de soins par des femmes bénéficiaires d'aide sociale qui ont des enfants d'âge préscolaire. L'étude a utilisé les concepts de manque de temps et de pauvreté pour évaluer l'incidence à la fois de politiques coûteuses et de formes d'aide comme des cartes d'autobus, de bons propriétaires et des services de garde d'enfants accessibles. Les conclusions et les recommandations en matière de politiques ont été présentées au gouvernement provincial ainsi qu'à l'occasion de plusieurs conférences.
- Grâce au soutien accordé à la Womenspace Association, qui a été souligné dans le rapport sur le rendement du dernier exercice, l'Association est représentée au sein d'importants comités fédéraux sur les technologies de l'information et des communications. En tant que membre du Comité consultatif VolNet d'Industrie Canada, Womenspace, qui préside aussi un comité d'exécution du programme, est en mesure d'apporter une contribution sur les questions d'accès et de contenu, qui influent sur l'utilisation éventuelle par les femmes des initiatives fédérales liées aux technologies de l'information et des communications.
- CFC a souligné l'appui accordé à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale et son travail de sensibilisation à la prestation non rémunérée de soins dans le système de santé. Le groupe a présenté au gouvernement provincial une déclaration sur le sujet qui était accompagnée de 52 000 signatures. Le gouvernement du Québec a, par la suite, engagé une somme importante dans l'amélioration des soins à domicile.
- En conformité avec la priorité à l'échelle du gouvernement qui consiste à brancher les Canadiennes et les Canadiens, CFC a organisé une table ronde électronique. Cette dernière, qui visait à faire participer les femmes et à recueillir les vues de groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant en faveur de l'égalité, portait sur un document des Nations Unies qui devait faire l'objet de négociations à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2000, à New York. Grâce au soutien fourni par CFC, des ONG ont aussi été en mesure de participer à la Session extraordinaire à la fois en tant que membres de la délégation officielle et qu'observatrices indépendantes. Cela a permis d'accroître l'accès des femmes au processus international d'établissement des politiques.

Voici des exemples d'efforts déployés par le Ministère afin de favoriser des partenariats avec d'importants partenaires, dans le but d'opérer des changements institutionnels ciblés dans des secteurs stratégiques choisis :

- L'an dernier, CFC soulignait l'appui accordé à Saskatoon Communities for Children, groupe qui s'efforce de prévenir l'exploitation sexuelle d'enfants. Il en est résulté la formation d'un comité multipartite provincial spécial de prévention de la violence et de l'exploitation dans le cadre du commerce du sexe. Ce partenariat de financement s'est poursuivi en 2000, les recommandations du comité multipartite étant à l'origine d'une loi innovatrice et de 49 recommandations destinées à mettre un terme à l'exploitation sexuelle des enfants.
- CFC a aussi joué un rôle déterminant pour appuyer des initiatives qui ont contribué aux progrès accomplis en matière de droits fondamentaux des femmes autochtones. Par exemple, les femmes autochtones souhaitent de plus en plus que ce soit elles-mêmes, et non la *Loi sur les Indiens*, qui déterminent leur identité. Une initiative sur ces questions, financée par CFC en Nouvelle-Écosse, a aidé les femmes autochtones à influencer sur le processus d'élaboration des politiques gouvernementales au moyen d'un forum regroupant le gouvernement et des Autochtones, et qui portait sur les questions d'autonomie gouvernementale.

**ATTENTE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS : L'adoption, par des organisations multilatérales, d'ententes, d'instruments et de politiques favorisant la promotion des femmes.**

Afin de faire connaître les objectifs et expériences du Canada en matière d'égalité des sexes sur les tribunes internationales, CFC a dirigé les préparatifs du gouvernement en prévision de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de Beijing +5, « Les femmes en l'an 2000 », qui a eu lieu en juin 2000, et sa participation à celle-ci. Le Canada a joué un rôle déterminant dans l'adoption d'une déclaration politique et d'un document faisant état des résultats.

Le document réitère plus particulièrement que la violence faite aux femmes et aux filles constitue une violation de leurs droits fondamentaux. L'appui du Canada a permis d'ajouter de nouveaux éléments et engagements sur des questions comme les actes criminels commis au nom de l'honneur ou sous l'emprise de la passion, les crimes à caractère racial et ethnique, les agressions à l'acide et le viol commis par le conjoint. L'intervention du Canada a aussi mené à l'adoption de références à des mesures de lutte contre le trafic des femmes et des filles plus détaillées que celles du *Programme d'action* de Beijing (1995).

CFC a aussi joué un rôle important dans l'adoption de propositions dirigées par le Canada sur les besoins des femmes autochtones en matière de prise de décisions, de renforcement des capacités, de recherche, d'éducation, de formation et de violence. Ces engagements ont mené à un

consensus international sur les stratégies à adopter pour améliorer la situation des femmes autochtones dans le monde entier.

Grâce au leadership de CFC, le Canada a adopté une approche qui intègre les droits fondamentaux des victimes de trafic à la nécessité de criminaliser la pratique. Cette démarche intégrée est évidente dans le texte final du *Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, complément à la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2000.

CFC a aussi participé activement à la promotion des objectifs de la politique étrangère du Canada en matière d'égalité des sexes dans le cadre de diverses autres tribunes internationales. Sous l'égide de CFC, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la rédaction, la négociation et l'adoption par les pays de l'hémisphère du *Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme et de la parité hommes-femmes*. Il s'agit d'un programme global et ouvert sur l'avenir, destiné à aider les gouvernements de l'hémisphère à favoriser davantage la promotion de l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux et régionaux.

Sur la scène internationale, le Canada a réussi à faire la promotion de l'intégration du point de vue des femmes et des hommes aux activités, politiques et programmes de diverses instances internationales. Par exemple, les efforts déployés par le Ministère ont été déterminants dans l'adoption d'une approche d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) allant jusqu'à la création d'un poste afin de faire la promotion de cette pratique. CFC a aussi été responsable de la contribution du Canada à la conférence de l'OCDE qui avait pour thème « Compétitivité et croissance : Intégration des questions d'égalité homme-femme » (Paris, 23 et 24 novembre 2000), où l'engagement de l'OCDE et l'importance d'intégrer le point de vue des femmes et des hommes ont été réitérés.

### 3.2 Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces

**Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole.**

(en millions de dollars)

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses prévues             | \$ 10,3        |
| <i>Autorisations totales</i> | <i>\$ 10,6</i> |

---

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| <b>Dépenses réelles 2000-2001</b> | <b>\$ 10,8</b> |
|-----------------------------------|----------------|

---

*(Voir l'information sur le rendement financier de l'annexe pour de plus amples renseignements financiers.)*

**ATTENTE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS : Une meilleure base de connaissances sur les questions liées aux politiques gouvernementales et sur leurs répercussions sur les femmes. L'accès des intervenantes et des intervenants à une meilleure base de connaissances sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et l'utilisation de cette base par ces personnes.**

Les efforts dans ce domaine ont été concentrés sur un dialogue public informé, sur l'amélioration des connaissances, des compétences et de la capacité d'autres ministères de procéder à une ACS (voir les pages 10 et 11) et sur une participation accrue des femmes autochtones au dialogue sur la politique gouvernementale. En voici des exemples :

De plus amples travaux ont été entrepris dans le cadre de l'engagement de CFC à mettre au point des indicateurs de l'égalité entre les sexes, en collaboration avec Statistique Canada, afin d'actualiser les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes rendus publics pour la première fois en 1997 par les ministres responsables de la condition féminine aux paliers fédéral, provincial et territorial. Afin de favoriser une plus grande sensibilisation, Statistique Canada a publié la version à jour dans *Tendances sociales canadiennes*, publication périodique qui bénéficie d'un lectorat beaucoup plus vaste que celui que nous aurions pu rejoindre. Ces indicateurs sont utiles pour démontrer les progrès réalisés, notamment l'incidence positive que l'impôt sur le revenu des particuliers, les prestations pour enfants et les pensions peuvent avoir sur l'égalité des sexes. En raison de l'intérêt suscité par les indicateurs de l'égalité entre les sexes, CFC a obtenu l'appui du forum des ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine pour mettre au point des indicateurs de la violence faite aux femmes. CFC a aussi collaboré avec Statistique Canada pour produire *Femmes au Canada 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, quatrième édition de l'un des succès de vente de l'organisme.



Le soutien financier et les services professionnels offerts par CFC ont permis à la Fédération des femmes du Québec de réaliser une campagne mondiale de sensibilisation sur la violence faite aux femmes et la pauvreté. La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 a réuni plus de 6 000 groupes dans 159 pays autour de ces deux questions. Diverses activités ont été organisées aux niveaux local, national et international afin d'attirer l'attention du public et de le sensibiliser aux causes profondes de la violence et de la pauvreté, ainsi qu'aux solutions qui peuvent être proposées aux gouvernements. Les efforts de CFC au sein de l'administration fédérale ont facilité des rencontres entre le Comité canadien de coordination de la Marche mondiale des femmes, des ministres du Cabinet, ainsi que le Premier ministre.

Il est de plus en plus reconnu, dans les milieux gouvernementaux, que la recherche en matière de politiques est une importante condition préalable à de bonnes politiques et à une bonne planification. L'accélération des changements sociaux rend la recherche nécessaire afin de documenter les tendances et les besoins en matière de politiques. La diversité accrue de la population canadienne rend encore plus impératives de meilleures connaissances sur lesquelles fonder les politiques et les programmes. CFC a contribué à la base de connaissances sur les réalités des femmes et les questions d'égalité en publiant 14 rapports de recherche liés à ses trois secteurs prioritaires : autonomie économique, violence à l'endroit des femmes et droits fondamentaux. Ceux-ci, de même que d'autres publications et des feuilles de renseignements, peuvent être téléchargés à partir du site Web de CFC.

Dans le cadre de l'accent mis par le Ministère sur le trafic, deux des rapports de recherche sur ce phénomène au Canada ont été rendus publics à la conférence internationale Metropolis en novembre 2000, où CFC a animé un atelier pour des chercheuses et des chercheurs communautaires et universitaires ainsi que des décideurs. Metropolis est un projet de recherche coopérative international lancé par le Canada, conçu pour stimuler la recherche sur les effets de la migration internationale sur les villes. Ces deux études ont reçu beaucoup d'attention de la part des médias et CFC reçoit toujours des demandes de décideurs, d'ONG et de médias nationaux et internationaux qui souhaitent en obtenir des exemplaires.

Sur le plan des droits fondamentaux, le Ministère a fait porter ses efforts sur les femmes autochtones en collaborant à une initiative de sensibilisation visant à promouvoir la recherche fondée sur l'égalité des sexes par des chercheuses et des chercheurs autochtones. Une rencontre de chercheuses et de chercheurs autochtones et non autochtones et des principaux partenaires gouvernementaux, portant sur l'examen de la recherche comparative entre les sexes par des chercheuses et des chercheurs autochtones, a été organisée afin de partager des expériences, de définir un programme de recherche et d'examiner des actions concertées pour appuyer le programme de recherche. Cette première rencontre a permis d'établir des réseaux et de dialoguer sur l'importance de procéder à une analyse comparative entre les sexes des politiques prioritaires du programme gouvernemental. De plus amples possibilités d'accroître la participation des femmes autochtones au processus d'élaboration des politiques seront au coeur des travaux à venir du Ministère.

Afin d'assurer une vaste diffusion des rapports de recherche, CFC en fait parvenir un exemplaire à un éventail diversifié de groupes et de personnes. Il est aussi possible d'en obtenir sur

demande. Une fois rendus publics, les rapports de recherche sont utilisés par les auteures ou auteurs dans le cadre d'ateliers, de conférences et d'entrevues avec les médias, en tant que documents pour les cours universitaires, pour du lobbying, pour des activités de conscientisation et pour l'élaboration de politiques par les ministères provinciaux et fédéraux.

Chaque mois, la page Web des publications de recherche de CFC reçoit environ 3 000 visites. Les demandes de rapports soumises par l'entremise du site Web de CFC ont plus que doublé, passant de 58 604 en 1999, à plus de 140 000 en 2000. D'après une bibliothèque universitaire, les rapports de CFC sont très utiles et largement utilisés par la clientèle de la bibliothèque. Un ministère provincial de la condition féminine indique que les projets de recherche offrent des outils analytiques fort utiles pour l'élaboration de politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité économique des femmes. Toutes les sections du site Web de CFC sont régulièrement visitées. Chaque mois, plus de 50 000 visites sont faites au site Web de CFC, les pages consultées comprenant celles sur les publications, les principales dates commémoratives et les autres services d'information de CFC.

### 3.3 Efficacité du Ministère

#### Un ministère efficient, axé sur le service et les résultats.

(en millions de dollars)

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Dépenses prévues             | \$ 1,6        |
| <i>Autorisations totales</i> | <i>\$ 1,8</i> |

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| <b>Dépenses réelles 2000-2001</b> | <b>\$ 1,8</b> |
|-----------------------------------|---------------|

*(Voir l'information sur le rendement financier de l'annexe pour de plus amples renseignements financiers.)*

#### **ATTENTE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS : Faire en sorte que Condition féminine Canada soit un ministère efficient, axé sur le service et les résultats.**

Fidèle aux engagements pris relativement à l'examen de la structure de planification, de rapport et de responsabilisation de CFC, le Ministère a mis en place un processus de planification participatif. Le plan stratégique qui en découle est précisé dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002. Le Ministère a aussi complété un cadre d'évaluation provisoire, qui comprend des indicateurs du rendement qui sont validés et mis à l'essai. En raison de nouvelles priorités, une analyse exhaustive du contexte n'a pas été entreprise.

Au cours de la période visée par le rapport, le Programme de promotion de la femme de CFC a complété et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor un cadre de responsabilisation de la gestion axée sur les résultats et un cadre de vérification fondée sur les risques. Ces cadres permettront, dans le contexte du programme de subventions et de contributions de CFC, de produire des données sur le rendement et sur l'importance du programme, en plus de servir de lignes directrices pour la gestion des subventions et contributions et le principe de diligence raisonnable.

CFC est l'un des 21 ministères fédéraux à avoir appliqué la Stratégie d'information financière en 2000-2001. Les nombreux avantages importants que la Stratégie d'information financière devrait produire à long terme comprennent une analyse améliorée, de meilleurs renseignements pour la planification et la prise de décision, ainsi que des rapports opportuns.

La réalisation du plan stratégique de la technologie de l'information du Ministère a nécessité la mise en place d'importantes infrastructures de technologie de l'information afin d'améliorer sensiblement les opérations internes d'un point de vue technique et fonctionnel au cours de la période visée. Cela a été entrepris en tenant compte du déménagement des bureaux de l'administration centrale à un nouvel emplacement.

Un important examen de l'infrastructure de gestion de l'information/technologie de l'information a permis de conclure qu'afin d'assurer une plus grande intégration des bureaux régionaux, d'améliorer la gestion ministérielle de l'information et de répondre aux exigences de l'initiative du Gouvernement en direct, le Ministère commencera à adopter des règles administratives et à formuler des recommandations pour un système de gestion de l'information et du savoir.

Des ateliers ont aussi été organisés avec toutes les directions afin de les sensibiliser aux principes de gestion de l'information et d'améliorer les connaissances sur le traitement de l'information ministérielle et l'importance de protéger la mémoire institutionnelle. L'évaluation de ces ateliers a démontré que le Ministère a réussi à assurer une interprétation uniforme de la gestion ministérielle de l'information, ainsi qu'à améliorer la compréhension de la responsabilité du personnel.

Comme suite au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, un groupe de travail sur le milieu de travail a été formé. Ce dernier a déposé son rapport et ses recommandations à l'été 2000. La haute direction en a pris connaissance et a défini les priorités d'action dans trois secteurs déterminants : le processus de planification stratégique, les ressources humaines, y compris par rapport au harcèlement et à la discrimination, et les communications internes. Le travail se poursuit afin de donner suite aux recommandations du rapport. Certains problèmes à court terme ont été réglés alors que d'autres sont plus complexes et exigeront plus de temps.

---

## **Annexe : Renseignements financiers**

---

### **Aperçu du rendement financier**

En 2000-2001, le budget initial de Condition féminine Canada (CFC) (c.-à-d. les dépenses prévues<sup>1</sup>) était de 19,6 millions de dollars. Il a été révisé pour un budget total disponible (c.-à-d. les autorisations totales<sup>2</sup>) de 20,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation minimale nette de 0,7 million de dollars (c.-à-d. 0,4 million du report autorisé du budget de fonctionnement de 1999-2000 et d'un montant à titre de dédommagement pour les conventions collectives).

Le budget total disponible comprend un budget de subventions, un budget de fonctionnement qui appuie le travail de sept directions et de 16 bureaux régionaux, ainsi qu'un montant de 2 millions de dollars en 2000-2001<sup>3</sup> pour l'élaboration du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) .

Les dépenses réelles de CFC en 2000-2001 ont totalisé 20,2 millions de dollars. L'écart de 0,1 million de dollars qui en résulte (c.-à-d. entre les autorisations totales et les dépenses réelles) sera reporté en 2001-2002.

En 2000-2001, le crédit de CFC au titre des subventions était à l'origine de 8,3 millions de dollars. En raison du financement du PAES<sup>3</sup>, ce budget a été porté à 9,3 millions de dollars. Ce crédit au titre des subventions a été entièrement utilisé en 2000-2001.

Les tableaux des sommaires financiers des pages suivantes présentent de plus amples renseignements financiers pour 2000-2001.

### **Tableaux des sommaires financiers**

Les tableaux des sommaires financiers suivants s'appliquent à CFC :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Paiements de transfert

---

<sup>1</sup> Les dépenses prévues reflètent les données figurant dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de CFC pour 2000-2001.

<sup>2</sup> Les autorisations totales (y compris le budget principal des dépenses, le budget supplémentaire des dépenses et les autres autorisations) reflètent les données qui paraissent dans les Comptes publics de CFC pour 2000-2001.

<sup>3</sup> En somme, le PAES représente une augmentation de 2 millions de dollars en 2000-2001, de 3,5 millions en 2001-2002 et de 5 millions en 2002-2003 et au cours des exercices subséquents (y compris de faibles coûts pour les locaux qui seront transférés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada). La répartition entre les crédits (c.-à-d. budget de fonctionnement et subventions et contributions) est établie également, ce qui est confirmé dans le RPP de CFC pour 2001-2002. Voir la section sur le rendement ministériel aux pages 8 et 9 pour des informations détaillées concernant le PAES.

## Sommaire des crédits approuvés

| (en millions de dollars)   |   | 2000-2001                          |   |                     |
|--|---|------------------------------------|---|---------------------|
| Crédit   |   | Dépenses<br>prévues <sup>(1)</sup> | Autorisations<br>totales <sup>(2)</sup> | Dépenses<br>réelles |
| <b>Condition féminine Canada<br/>Bureau de la coordonnatrice</b> |   |                                    |   |                     |
| 125  | Dépenses de fonctionnement  | 9,3                                | 9,8                                     | 9,7                 |
| 130  | Subventions   | 9,3                                | 9,3                                     | 9,3                 |
| (S)  | Contributions aux régimes<br>d'avantages sociaux des<br>employées et employés | 1,0                                | 1,2                                     | 1,2                 |
| <b>Total pour le ministère</b>                                   |   | <b>19,6</b>                        | <b>20,3</b>                             | <b>20,2</b>         |

<sup>(1)</sup> Les données pour 2000-2001 correspondent à celles du RPP de CFC pour 2000-2001, y compris aux ajustements apportés en 2000-2001 aux dépenses prévues de 2 millions pour le financement du PAES. La répartition entre les crédits (c.-à-d. budget de fonctionnement et subventions et contributions) est établie également, ce qui est confirmé dans le RPP de CFC pour 2001-2002.

<sup>(2)</sup> Les autorisations totales représentent la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, au budget supplémentaire des dépenses et aux autres autorisations. (Voir Aperçu du rendement financier pour plus de détails.)

## Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles\*

| (en millions de dollars)  |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   |                                    |
|---|---------------------------------------|---------------------------------|----------------------|---|------------------------------------|--|------------------------------------|---|------------------------------------|
| Secteur d'activité/<br>Principaux engagements<br>en matière de résultats <sup>(1)</sup> | ETP <sup>(2)</sup>                    | Fonction-<br>nement             | Immobi-<br>lisations | Subventions<br>et contributions<br>votées | Dépenses<br>brutes votées          | Total<br>partiel :<br>Subventions<br>et contributions<br>prévues<br>par la Loi | Total<br>dépenses<br>brutes        | Moins :<br>Recettes<br>disponibles <sup>(3)</sup> | Total<br>dépenses<br>nettes        |
| <b>Promotion de l'égalité<br/>entre les sexes</b>                                       |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   |                                    |
| 1. Politiques<br>gouvernementales<br>équitable  | 41,35<br><i>41,35</i><br><b>37,0</b>  | 4,4<br><i>4,6</i><br><b>4,3</b> | —<br>—<br>—          | 3,3<br><i>3,3</i><br><b>3,3</b>           | 7,7<br><i>7,9</i><br><b>7,6</b>    | —<br>—<br>—  | 7,7<br><i>7,9</i><br><b>7,6</b>    | —<br>—<br>—                                       | 7,7<br><i>7,9</i><br><b>7,6</b>    |
| 2. Intervenantes et<br>intervenants informés<br>et efficaces                            | 53,50<br><i>54,00</i><br><b>54,00</b> | 4,3<br><i>4,6</i><br><b>4,8</b> | —<br>—<br>—          | 6,0<br><i>6,0</i><br><b>6,0</b>           | 10,3<br><i>10,6</i><br><b>10,8</b> | —<br>—<br>—  | 10,3<br><i>10,6</i><br><b>10,8</b> | —<br>—<br>—                                       | 10,3<br><i>10,6</i><br><b>10,8</b> |
| 3. Efficacité<br>du Ministère   | 16,00<br><i>16,50</i><br><b>16,50</b> | 1,6<br><i>1,8</i><br><b>1,8</b> | —<br>—<br>—          | —<br>—<br>—                               | 1,6<br><i>1,8</i><br><b>1,8</b>    | —<br>—<br>—  | 1,6<br><i>1,8</i><br><b>1,8</b>    | —<br>—<br>—                                       | 1,6<br><i>1,8</i><br><b>1,8</b>    |
| Total des dépenses<br>prévues   | 110,85                                | 10,3                            | —                    | 9,3                                       | 19,6                               | —  | 19,6                               | —   | 19,6                               |
| <i>Autorisations totales</i>  | <i>111,85</i>                         | <i>11,0</i>                     | —                    | <i>9,3</i>                                | <i>20,3</i>                        | —  | <i>20,3</i>                        | —   | <i>20,3</i>                        |
| <b>Total des dépenses<br/>réelles</b>   | <b>107,50</b>                         | <b>10,9</b>                     | —                    | <b>9,3</b>                                | <b>20,2</b>                        | —  | <b>20,2</b>                        | —   | <b>20,2</b>                        |
| <b>Coût des services<br/>offerts par d'autres<br/>ministères<sup>(4)</sup></b>          |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   |                                    |
| <i>Autorisations totales</i>  |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   | 1,4                                |
| <b>Dépenses réelles totales</b>   |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   | <b>1,4</b>                         |
| <b>Coût net du<br/>programme</b>  |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   |                                    |
| <i>Autorisations totales</i>  |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   | 21,0                               |
| <b>Dépenses réelles<br/>totales</b>   |                                       |                                 |                      |   |                                    |  |                                    |   | <b>21,6</b>                        |

\* Voir l'aperçu du rendement financier pour une explication des écarts.

(1) Les dépenses totales prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont présentées pour chacun des principaux engagements sur le plan des résultats en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de CFC; il peut y avoir chevauchement des ressources sur plus d'un engagement sur le plan des résultats. Les dépenses prévues comprennent la somme de 2 millions de dollars pour le financement du PAES en 2000-2001.

(2) Voir l'organigramme pour les ETP prévus et signalés dans le RPP de CFC pour 2000-2001. D'après nos dossiers, les ETP correspondent à l'effectif réel d'ETP ayant travaillé toute l'année et un chiffre est établi au prorata pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.

(3) Les recettes disponibles, auparavant appelées recettes à valoir sur le crédit, doivent être signalées. Ne s'applique pas à CFC.

(4) Le montant de 1,4 million de dollars est basé sur les dépenses prévues pour 2000-2001, présentées dans le RPP de CFC pour 2000-2001.

Légende : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses prévues, les chiffres *en italique*, aux autorisations totales (budget principal des dépenses et budget supplémentaire des dépenses), et les chiffres **en caractères gras**, aux dépenses réelles.

## Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles

| (en millions de dollars)               | 2000-2001                                 |   |                                 |                                      |                  |
|--|---|---|---------------------------------|--------------------------------------|------------------|
|  | Dépenses réelles 1998-1999 <sup>(1)</sup> | Dépenses réelles 1999-2000 <sup>(1)</sup> | Dépenses prévues <sup>(2)</sup> | Autorisations totales <sup>(2)</sup> | Dépenses réelles |
| Promotion de l'égalité entre les sexes | 17,6                                      | 20,9                                      | 19,6                            | 20,3                                 | 20,2             |
| <b>Total</b>                           | <b>17,6</b>                               | <b>20,9</b>                               | <b>19,6</b>                     | <b>20,3</b>                          | <b>20,2</b>      |

<sup>(1)</sup> L'écart financier de 3,3 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1999-2000 et celles de 1998-1999 est principalement attribuable aux dépenses engagées par CFC en 1999-2000 en raison de son rôle dans les préparatifs du Canada pour Beijing +5, la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a eu lieu en juin 2000, et sa participation à cette activité, pour laquelle CFC a reçu 3,2 millions de dollars (budget supplémentaire des dépenses B de 1999-2000).

<sup>(2)</sup> Les données sur les dépenses prévues en 2000-2001 correspondent à celles du RPP de CFC pour 2000-2001. Les autorisations totales en 2000-2001 représentent la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, au budget supplémentaire des dépenses et aux autres autorisations. (Voir Aperçu du rendement financier pour plus de détails.)

## Paiements de transfert par secteur d'activité

| (en millions de dollars)               | 2000-2001                                 |   |                                 |                                      |                  |
|--|---|---|---------------------------------|--------------------------------------|------------------|
|  | Dépenses réelles 1998-1999 <sup>(1)</sup> | Dépenses réelles 1999-2000 <sup>(1)</sup> | Dépenses prévues <sup>(2)</sup> | Autorisations totales <sup>(2)</sup> | Dépenses réelles |
| Promotion de l'égalité entre les sexes | 8,3                                       | 8,3                                       | 9,3                             | 9,3                                  | 9,3              |
| <b>Total</b>                           | <b>8,3</b>                                | <b>8,3</b>                                | <b>9,3</b>                      | <b>9,3</b>                           | <b>9,3</b>       |

<sup>(1)</sup> Les données sur les dépenses prévues en 2000-2001 correspondent à celles du RPP de CFC pour 2000-2001, redressé en fonction des dépenses de 1 million de dollars prévues en 2000-2001 pour le financement du PAES. Les autorisations totales en 2000-2001 représentent la somme des montants prévus au budget principal des dépenses et aux autres autorisations. Voir Aperçu du rendement financier pour plus de détails.



## Condition féminine Canada

### Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2000-2001 — Formulaire de rétroaction

---

*Merci d'avoir pris le temps de consulter le présent rapport.*

Vos commentaires nous seront très utiles dans la préparation de futurs rapports publics.

1. Est-ce la première fois que vous prenez connaissance du RMR de CFC?

- Non**       **Oui**

2. Y a-t-il amélioration par rapport aux documents antérieurs?

- Non**       **Oui**

3. En recommanderiez-vous la lecture à d'autres personnes?

- Non**       **Oui**

Pourquoi?

---

4. À quel titre avez-vous lu le RMR? (*Cocher une seule réponse*)

- députée/député, sénatrice/sénateur  
 personnel politique  
 personnel de la Chambre des communes  
 ONG canadienne  
 fonctionnaire aux polices fédéral, provincial, ou territorial  
 membre du public canadien  
 média  
 organisation internationale  
 organisation/gouvernement étranger  
 autre (veuillez préciser) :
- 

5. Pourquoi avez-vous lu le RMR? (*Cocher toutes les cases pertinentes*)

- Pour obtenir des renseignements de base pour le travail d'un comité parlementaire  
 Pour en savoir davantage sur les réalisations de CFC  
 Pour mieux comprendre les défis auxquels CFC est confronté  
 Pour comprendre où les efforts sont concentrés  
 Pour élaborer des plans de partenariat avec CFC  
 Autres raisons (veuillez préciser) :
- 

*Merci encore ! Prière de transmettre par télécopieur à :*  
Donna McKeeby, directrice, Services de l'exécutif et de l'information,  
Condition féminine Canada  
(613) 943-0449